

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 20 août 2018

Présents: MM. Marc BOLLAND
Arnaud GARSOU, Ismaïl KAYA, Christophe BERTHO, Isabelle THOMANNE
Myriam ABAD-PERICK
Amélie SCHELINGS

Bourgmestre Président
Echevins
Présidente du CPAS
Directrice générale ff

objet : ORDONNANCE DE POLICE – COURSE A OBSTACLES DU FORT DE BARCHON.

LE COLLEGE,

Vu la loi et le règlement général relatifs à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment l'article 130bis ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Considérant qu'une course à obstacles est organisée les 23 et 24 février 2019 et qu'une partie du parcours empruntera la voie publique ;

Considérant le nombre important de participants ;

Considérant que cette manifestation nécessite que des mesures de sécurité soient prises pour assurer l'intégrité physique des participants et des usagers ;

ORDONNE à l'unanimité :

Article 1 : La circulation des véhicules rue aux Ruelles sera uniquement réservée aux habitants des deux fermes et le stationnement des véhicules sera réservé aux participants rue du Fort, tronçon compris entre l'entrée du fort et le dernier bâtiment de la rue les 23 et 24 février 2019 de 8h à 20h.

La circulation sera mise en sens unique dans le sens « rond-point » vers le fort durant l'évènement.

Article 2 : Les présentes mesures seront portées à la connaissance des usagers par la mise en place d'une signalisation apposée conformément à la circulaire ministérielle précitée ainsi que par la présence de signaleurs.

Article 3 : Les contrevenants à la présente ordonnance de police sont passibles de peines de police.

Délibération du Collège communal
en date du 20 août 2018

Suite – objet : **ORDONNANCE DE POLICE – COURSE A OBSTACLES DU FORT DE
BARCHON.**

Article 4 : La présente ordonnance sera transmise pour information au SRI, à la Croix-Rouge, au Dirigeant de la Police locale de Blegny et au Service des Travaux pour suite utile.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale ff,
(s) Amélie SCHELINGS

Le Président,
(s) Marc BOLLAND

Pour extrait conforme,

La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre,

